CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Auberge du Val sans Retour – SARL S et G

1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toute réservation de prestations proposées par l'Auberge du Val sans Retour (ci-après « l'Auberge ») à des clients consommateurs ou professionnels :

- d'hébergement,
- de restauration,
- et/ou d'organisation d'événements (notamment privatisations, mariages, séminaires, repas de groupe).

2. IDENTIFICATION DE L'AUBERGE

Dénomination : SARL S et G – Auberge du Val sans Retour

Forme : SARL | Capital social : 1 500 €

Siège social : 5 rue de Brocéliande, 56430 Tréhorenteuc

RCS : 953 191 889 – RCS Vannes | SIRET : 953 191 889 00013

N° TVA intracommunautaire : FR62 953191889

Téléphone : 02.97.70.52.60

Courriel (contact général) : commercial@aubergevalsansretour.fr

Courriel (données personnelles / RGPD) : contact@aubergevalsansretour.fr

3. RÉSERVATION – DEVIS – CONFIRMATION

3.1. Devis

Toute demande de réservation donne lieu, sauf accord particulier, à l'émission d'un devis mentionnant notamment :

- la nature des prestations (hébergement, restauration, privatisation, options…),
- les dates et horaires,
- le nombre prévisionnel de participants,
- le prix toutes taxes comprises (TTC) et, le cas échéant, les différents taux de TVA applicables.

3.2. Acceptation du devis

La réservation n'est considérée comme ferme et définitive qu'à la triple condition suivante :

- retour à l'Auberge d'un exemplaire du devis ou contrat daté, signé et précédé de la mention « Bon pour accord »,
- versement, dans le délai indiqué, de l'acompte prévu à l'article 5.
- retour à l'Auberge d'un exemplaire signé des CGV.

3.3. Primauté du devis

En cas de contradiction entre le devis accepté par le client et les présentes CGV, les stipulations du devis prévaudront.

4. PRIX – TVA – FACTURATION

4.1. Prix

Les prix sont exprimés en euros et s'entendent TTC. Ils comprennent la TVA au taux en vigueur au jour de la réservation. Des taux de TVA différents peuvent être appliqués selon la nature des prestations (hébergement, restauration, autres services).

4.2. Évolution des taxes

Toute modification des taux de TVA ou de la réglementation fiscale applicable, ainsi que toute nouvelle taxe légale, sera automatiquement répercutée sur les prix, à compter de leur date d'entrée en vigueur.

4.3. Facturation

Une facture est émise pour chaque prestation réalisée. La facturation et le paiement sont effectués en monnaie locale (euro).

5. ACOMPTES ET CONDITIONS DE PAIEMENT

5.1. Montant des acomptes

Pour toute réservation de groupe ou de privatisation, il est demandé le versement d'un acompte :

- 30 % du montant total TTC pour les réservations de groupe (hébergement et/ou restauration),
- 50 % du montant total TTC pour les privatisations (complètes ou événements de type « mariage »).

5.2. Échéance de l'acompte

Sauf mention contraire portée sur le devis, l'acompte doit être versé au moment de la réservation. Sans versement de l'acompte, la réservation n'est pas valide et l'Auberge n'est tenue à aucune obligation de mise à disposition. À défaut de réception de l'acompte, l'Auberge se réserve le droit d'annuler l'option de réservation, sans indemnité et sans préavis.

5.3. Solde

Sauf stipulation contraire portée sur le devis, le solde du prix est payable à 7 jours à compter de la date d'émission de la facture.

5.4. Modes de paiement

Les paiements peuvent être effectués par : carte bancaire, virement bancaire, chèque, espèces (dans la limite autorisée par la réglementation), chèques vacances le cas échéant.

Coordonnées bancaires de l'Auberge :

IBAN : FR76 1558 9569 1502 6668 2454 089

BIC : CMBRFR2BXXX

Titulaire du compte : SARL SetG

6. CONDITIONS D'ANNULATION (CLIENT)

Toute annulation totale de la réservation par le client doit être notifiée par écrit (courrier ou courriel). Les prestations réservées sont facturées comme suit, en partant du montant total TTC de la réservation :

- Au-delà de 8 semaines avant l'événement : l'Auberge rembourse intégralement l'acompte au client.
- Entre 8 semaines et 4 semaines avant l'événement : 50 % de l'acompte versé est remboursé au client ; les 50 % restants sont conservés par l'Auberge à titre d'indemnité d'annulation.
- Entre 4 semaines et 15 jours avant l'événement : aucun remboursement de l'acompte ne sera effectué ; l'acompte est définitivement acquis à l'Auberge.
- Moins de 15 jours avant l'événement : une indemnité égale à 100 % du montant total TTC de la prestation sera due par le client sur la totalité du séjour ; les acomptes déjà versés viendront en imputation sur cette indemnité.

Ces indemnités sont destinées à compenser le préjudice subi par l'Auberge (frais engagés, mobilisation des espaces et chambres, impossibilité de relouer, etc.). Elles peuvent être révisées par un juge si elles sont jugées manifestement excessives ou dérisoires.

7. MODIFICATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les modifications du nombre de participants doivent être signifiées par écrit (courrier ou courriel). Les prestations réservées seront facturées comme suit :

- Au-delà de 15 jours avant l'arrivée des participants : la prestation déduite ne sera pas facturée.
- Entre 15 et 7 jours avant l'événement : les prestations correspondant aux participants déduits seront facturées à hauteur de 50 % de leur montant TTC.
- Dans les 7 jours avant l'événement : la totalité de la prestation initialement prévue sera facturée, y compris pour les participants déduits.

En l'absence de confirmation écrite du nombre définitif de participants dans les délais indiqués, la facturation sera établie sur la base du nombre prévu au devis. En cas d'augmentation du nombre de participants, l'Auberge fera ses meilleurs efforts pour y répondre, dans la limite de ses capacités, et facturera les prestations supplémentaires selon les tarifs en vigueur.

8. NON-PRÉSENTATION (« NO-SHOW »)

En cas de no-show (annulation sans préavis dans les délais prévus ou non-présentation le jour de l'événement), l'Auberge se réserve le droit de facturer au client une indemnité égale à 100 % du montant TTC des services réservés, sur la totalité du séjour. Les acomptes déjà versés seront conservés et imputés sur cette indemnité.

9. RETARDS DE PAIEMENT

9.1. Échéance

Sauf stipulation contraire au devis, les factures sont payables à 7 jours à compter de la date d'émission de la facture.

9.2. Clients professionnels

En cas de retard de paiement par un client professionnel, des intérêts de retard sont dus de plein droit, sans mise en demeure préalable, à compter du jour suivant la date d'exigibilité de la facture, au taux de la BCE majoré de 10 points ; une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € par facture est également due (art. L. 441-10 du code de commerce).

9.3. Clients consommateurs

En cas de retard de paiement par un client consommateur, des intérêts de retard pourront être appliqués à compter du jour suivant la date d'exigibilité, au taux d'intérêt légal en vigueur.

9.4. Suspension des prestations

En cas de non-paiement persistant, l'Auberge se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations restantes, sans préjudice de toute action en recouvrement des sommes dues.

10. RESPONSABILITÉ – COMPORTEMENT – DÉGRADATIONS – ASSURANCE

L'organisateur s'oblige à n'inviter que des personnes dont le comportement ne soit susceptible, en aucune manière, de porter préjudice à l'établissement, à son personnel, à ses autres clients ou à ses biens. L'Auberge se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement serait dangereux, injurieux ou contraire à l'ordre public, et/ou d'interrompre l'événement, sans que le client puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

Le client est responsable de tout dommage direct ou indirect causé par lui-même, par les participants à l'événement ou par les prestataires extérieurs qu'il mandate. Les dégradations et pertes constatées pourront faire l'objet d'une facturation spécifique au client, sur présentation des justificatifs.

Dans le cadre d'une manifestation ayant un caractère d'exposition de matériel ou d'objets de valeur, il est vivement conseillé au client de souscrire, à ses frais, une assurance adéquate couvrant tout dommage ou perte que ces biens pourraient subir, quel que soit l'endroit où ces matériels sont entreposés.

11. DROIT DE RÉTRACTATION (CLIENTS CONSOMMATEURS)

Conformément aux dispositions du code de la consommation, le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux contrats portant sur des services d'hébergement, de restauration ou de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée, ce qui correspond aux prestations proposées par l'Auberge. En conséquence, aucun délai de rétractation ne s'applique aux réservations confirmées, sans préjudice des dispositions de l'article 6.

12. DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données personnelles collectées par l'Auberge (identité, coordonnées, informations de réservation et de paiement, etc.) sont nécessaires à la gestion des réservations, à la facturation et au suivi comptable, à la gestion d'éventuels litiges, et le cas échéant à l'envoi d'informations commerciales (si le client y a consenti).

Le responsable de traitement est : SARL S et G – Auberge du Val sans Retour, 5 rue de Brocéliande, 56430 Tréhorenteuc.

Conformément à la réglementation applicable, chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement (dans les limites légales), de limitation du traitement, d'opposition pour motifs légitimes, et le cas échéant d'un droit à la portabilité de ses données.

Ces droits peuvent être exercés en écrivant à : contact@aubergevalsansretour.fr. En cas de difficulté non résolue, la personne concernée peut saisir l'autorité de contrôle compétente (CNIL).

13. RÉCLAMATIONS – DROIT APPLICABLE – JURIDICTIONS COMPÉTENTES

Toute réclamation relative à l'exécution des prestations doit être adressée par écrit à l'Auberge dans les meilleurs délais. Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige :

- pour les litiges avec des clients consommateurs, les règles légales de compétence territoriale d'ordre public s'appliquent ;
- pour les litiges avec des clients professionnels, et sauf disposition impérative contraire, les tribunaux du ressort de Vannes seront seuls compétents, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

14. ACCEPTATION DES CGV

Le fait, pour le client, de signer le devis et/ou le bon de commande et/ou de verser un acompte emporte acceptation sans réserve des présentes CGV, dont il reconnaît avoir pris connaissance et qu'il s'engage à respecter.

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des conditions énoncées ci-dessus et s'engage à les respecter.

Signature & Date:

Précédée de la mention « Bon pour Accord »